

La France tentée par les « prisons sans barreaux »

DÉTENTION. Suivant l'exemple de Casabianda, en Corse, Jean-Marie Bockel, le secrétaire d'Etat à la Justice, envisage trois ou quatre nouvelles « prisons ouvertes ».

Site méconnu, Casabianda (Haute-Corse) est, en France, la seule prison ouverte. Séduit par les conditions de détention de cet établissement, le secrétaire d'Etat à la Justice, Jean-Marie Bockel, a chargé en janvier dernier Paul-Roger Gontard de réfléchir à son éventuelle extension. Le rapport de ce jeune chercheur, qui sera rendu en début de semaine, conclut à la possibilité de créer de nouveaux établissements.

Ce régime de détention original existe, à plus grande échelle, dans plusieurs pays européens (voir ci-dessous). Il repose sur trois piliers : l'absence de moyens passifs de sécurité (une prison « sans barreaux »), un détenu qui accepte les conditions de l'établissement et une offre d'un tra-

vail rémunéré. « Les détenus ont l'opportunité de se projeter vers l'avenir alors que, dans un établissement traditionnel soumis à une forte tension, ils pensent d'abord à survivre », ajoute Paul-Roger Gontard tout en soulignant qu'à Casabianda comme ailleurs, les cas de suicides sont quasiment inexistantes.

Convaincre l'opinion et l'administration pénitentiaire

Pour que le système fonctionne, la sélection des détenus est primordiale : ils doivent avoir intégré le sens de leur peine et ne pas être tentés par l'évasion. L'étude commandée par Jean-Marie Bockel vise notamment à identifier, parmi la population carcérale, un public cible. Ce chiffre devrait s'établir entre 400 et 600 détenus.



CASABIANDA (HAUTE-CORSE), LE 11 FÉVRIER. La seule prison ouverte de France s'étend en bord de mer sur 1 500 hectares. (LP/PHILIPPE DE POULPIQUET.)

La réalisation de cette étude ne garantit pas pour autant le lancement de futurs chantiers. Il faudra notamment convaincre l'opinion et l'administration pénitentiaire. A la Chancellerie, l'heure est surtout au développement des aménagements de peine. « Les pensionnaires de Casabianda sont suradaptés à la détention. Ce n'est pas notre public privilégié plutôt constitué de détenus condamnés à de courtes peines », explique-t-on au ministère. C'est dans cette optique que les « quartiers nouveaux concepts » (QNC), dans lesquels la participation des associations est encouragée, ont vocation à se développer. « Ceci n'exclut pas cela, note Jean-Marie Bockel. On a tout intérêt à multiplier les régimes différenciés de détention. »

TIMOTHÉE BOUTRY

« Arriver à 10 % de détenus dans ces établissements »

JEAN-MARIE BOCKEL, ● secrétaire d'Etat à la Justice

Investi dans les problèmes de la détention, Jean-Marie Bockel a multiplié ces derniers mois les visites en Europe de prisons ouvertes. D'où vous vient cet intérêt pour ce régime de détention ?

JEAN-MARIE BOCKEL De l'avis général, on considère que les prisons françaises ont du retard. Je suis allé sur le terrain pour constater ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas. C'est le paradoxe français : on a un vrai retard et, en même temps, on expérimente ce qu'il faudrait faire. A cet égard, j'ai acquis une certitude en revenant de Casabianda. Je me suis dit qu'une telle idée ne pouvait pas rester à un stade embryonnaire. C'est pourquoi j'ai voulu visiter de nombreux établissements de ce type en Europe et que j'ai chargé un jeune chercheur d'une mission pour voir si on pouvait développer le système. Je pense que c'est possible.

Quels sont les bénéfices de ces prisons ouvertes ?

Ils sont spectaculaires. En se socialisant, le détenu prépare sa sortie et apprend rigueur et respect en exerçant une activité. Tout cela limite le risque de récidive. Les conditions de détention sont également plus respectueuses de la personne. Pour l'administration, c'est aussi un système moins lourd et donc moins coûteux.

Quel est votre objectif pour la France ?

On peut arriver à un stade où 10 % des détenus seraient incarcérés dans des prisons ouvertes, comme dans plusieurs pays européens. Il faudra



(LP/OLIVIER CORSANI)

« Ça fait plus de soixante ans que ce système fonctionne en France »

aller progressivement pour passer des 194 places de Casabianda à quelque 5 000 ou 6 000 places. Dans un premier temps, l'idéal serait de créer trois ou quatre nouveaux établissements.

Où trouver ces détenus puisque, même à Casabianda, la prison n'est pas complète ?

La sélection est primordiale. On pourrait imaginer des établissements mixtes qui mêlent prisons classiques et prisons ouvertes avec, en quelque sorte, un système de sas. Tous les détenus ne sont pas obligés d'être soumis au même régime contraint de détention.

Comment convaincre l'opinion publique, surtout dans une période où le tout sécuritaire prédomine ?

On peut faire évoluer les mentalités. La Suisse, où plus de 10 % des détenus sont soumis à ce régime, a quand même l'image d'un pays sécurisé et ordonné... Et puis ça fait plus de soixante ans que ce système fonctionne en France sans que personne ne le sache. J'estime aussi que c'est le devoir des responsables politiques de donner des impulsions.

PROPOS RECUEILLIS PAR T.B.

Les exemples européens

Très marginal en France, le système des prisons ouvertes est beaucoup plus répandu dans plusieurs pays européens. Dans les pays du nord comme le Danemark, la Finlande ou la Suède, ce sont plus de 20 % des détenus qui sont affectés à des établissements de ce type. En France, avec les quelque 170 détenus de Casabianda pour une population pénale totale de 61 363 personnes au 1^{er} février 2010, le taux atteint à peine 0,3 %.

■ **En Finlande** par exemple, 11 des 26 établissements pénitentiaires sont des prisons ouvertes. En termes de places, cela représente le tiers de l'offre disponible du pays. La nature du crime commis n'est pas déterminante dans la sélection du détenu susceptible d'intégrer de tels établissements, contrairement à l'identification du risque de récidive. L'objectif est que chaque prisonnier condamné à une longue peine puisse au moins l'achever dans une prison ouverte. En 2008, 56 évasions ont été recensées.

■ **Au Luxembourg**, il existe deux établissements pénitentiaires : une prison fermée de 550 places et une prison ouverte de 99 places. Soit

18 % de l'offre de place disponible. Les condamnés pour des affaires de mœurs et les toxicomanes sont majoritaires. La philosophie de ce centre où tous les détenus travaillent est de créer un environnement de détention qui se rapproche le plus possible de la vie en société. Stade ultime de ce lien avec le monde libre : la possibilité d'accueillir des volontaires. C'est-à-dire des personnes en souffrance qui souhaitent profiter du cadre de resocialisation offert par le centre.

■ **En Autriche**, 8 % des 8 500 places de prison du pays sont en régime ouvert. Les détenus condamnés dans des affaires de mœurs et les incendiaires sont exclus. Avant d'intégrer ces établissements, les détenus doivent passer par une prison fermée où ils sont observés pendant au moins deux semaines. Le centre de Munchendorf, où nous nous sommes rendus, ressemble à une exploitation agricole traditionnelle. Les porcs sont abattus sur place et la prison possède un atelier de boucherie qui permet d'approvisionner en viande et en charcuterie de nombreux établissements voisins.

T.B.



CASABIANDA, LE 11 FÉVRIER. 80 des 172 détenus travaillent à la ferme. (LP/PHILIPPE DE POULPIQUET.)



CASABIANDA, LE 11 FÉVRIER. L'heure de la traite. Les détenus sont rémunérés jusqu'à 800 € pour un responsable. (LP/PHILIPPE DE POULPIQUET.)

www.leparisien.fr
www.aujourd'hui.fr

A VOIR
Notre diaporama